

CONSEIL MARITIME DE FACADE Sud Atlantique

Réunion de la commission permanente

19 mars 2018



Direction
Interrégionale
de la Mer
SUD-ATLANTIQUE

Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- 1. Processus de concertation préalable du public**
- 2. Actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF**
- 3. Poursuite des travaux (Objectifs socio-économiques)**
- 4. Poursuite des travaux (Objectifs environnementaux)**

La concertation préalable CNDP

Concertation **encadrée par la CNDP**, 2 garants ont été nommés : Sylvie Haudebourg et Sébastien Cherruau

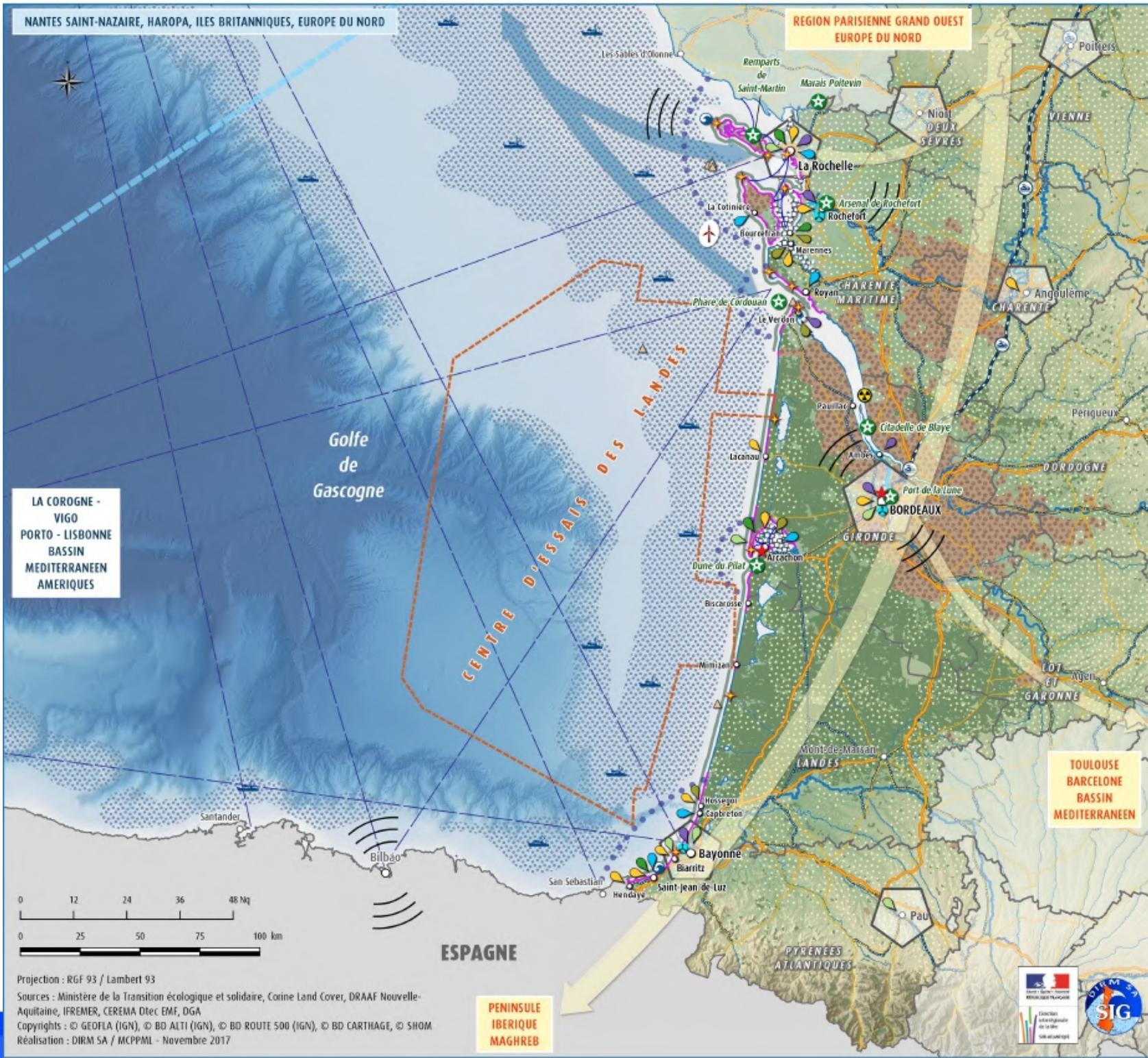
La concertation avec le public concerne **la vision d'avenir proposée** pour la façade maritime Sud-Atlantique (sur la base des enjeux identifiés). Le public pourra proposer des objectifs stratégiques.

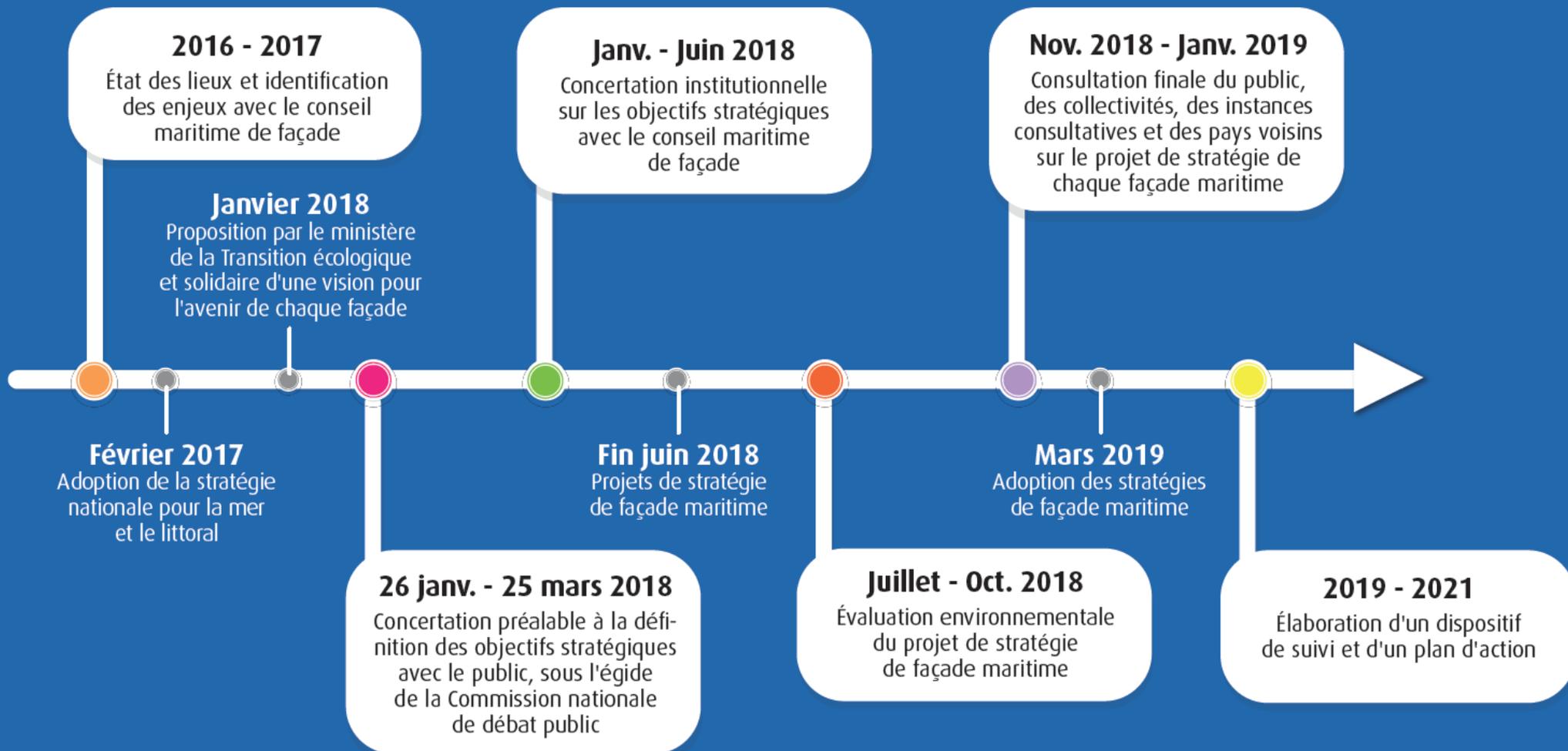
Contenu du dossier soumis à la concertation :

1. Principes et modalités de concertation (commun 4 façades)
2. Cadre juridique et politique du DSF (commun 4 façades)
3. Présentation de la façade SA et de la vision proposée à horizon 2030 (sur la base du diagnostic SA, des enjeux et de la vision validés en CMF)

En annexe : Enjeux et objectifs de DD, Enjeux écologiques, carte des territoires, nouvelle carte des activités

Proposition de synthèse des enjeux socio-economiques sur la façade Sud-Atlantique





Pourquoi une concertation publique aujourd'hui ?

Le débat public dans le système juridique

- [Loi Barnier 1995](#) : introduction du débat public
- Création de la [Commission National du Débat Public \(CNDP\)](#) en 1997, avec statut d'Autorité Administrative Indépendante en 2002
- [Convention d'Aarhus](#), 1998 : droit à l'information et à la participation du public au processus de décision
- Lois 2002 et 2010, ordonnance août 2016 sur la [démocratisation du dialogue environnemental](#).

Pourquoi une concertation publique aujourd'hui ?

Les garants de la concertation : Sylvie Haudebourg, Sébastien Cherruau

Rôle et missions :

- Qualité, sincérité et intelligibilité des informations diffusées
- Valider les outils d'information du public
- Valider les outils d'expression du public

Valeur du garant :

- Indépendance
- Neutralité
- Principe d'équivalence entre les parties prenantes
- Principe d'argumentations



Statistiques de la plateforme merlittoral2030.gouv.fr

(au 25 février)

10 000 visiteurs ;

la plage d'enjeux la plus visitée est celle de la façade NAMO, puis viennent dans l'ordre celles de Méditerranée, SA, MEMN ;

les visiteurs restent en moyenne 2 minutes sur le site ;

ils arrivent en priorité via Facebook ;

22 % des connexions se font de Paris ;

45 % de femmes et 55 % d'hommes ;

60 % des connexions sont faites par des 18 – 34 ans.

Contributions sur la plateforme : 961 contributions et 6758 votes

	Nombre de contributions	% / 4 façades
MEMM	149	15,50%
NAMO	419	43,60%
SA	127	13,22%
MED	266	27,68%
Total	961	100,00%

Statistiques de la plateforme merlittoral2030.gouv.fr

(au 25 février)

En Sud-Atlantique, les contributions sont les plus nombreuses sur les thèmes :

- Bon état écologique des milieux (43%)
- Les activités et usages (35%)

Les appréciations sont de nature positive et apportent souvent des informations complémentaires

Les contributeurs ciblent des exemples vécus ou réels

Les contributions portent souvent sur l'appréciation des politiques publiques et moins directement sur la planification maritimes

Les contributions portent sur une échelle qui dépasse la façade sud-Atlantique

Ateliers citoyens

27/02	Capbreton,	17 participants
01/03	Bordeaux,	15 participants
03/03	Biarritz,	21 participants
10/03	La Rochelle,	47 Participants,

Travail autour cinq thématiques (le patrimoine n'a pas été plébiscité)

	Bon état écologique	risques	Économie bleue	Connaissance
Capbreton	x		x	x
Bordeaux	x	x	x	
Biarritz		x	x	x
La Rochelle	x	x	x	

Ateliers citoyens

Des citoyens impliqués et intéressés

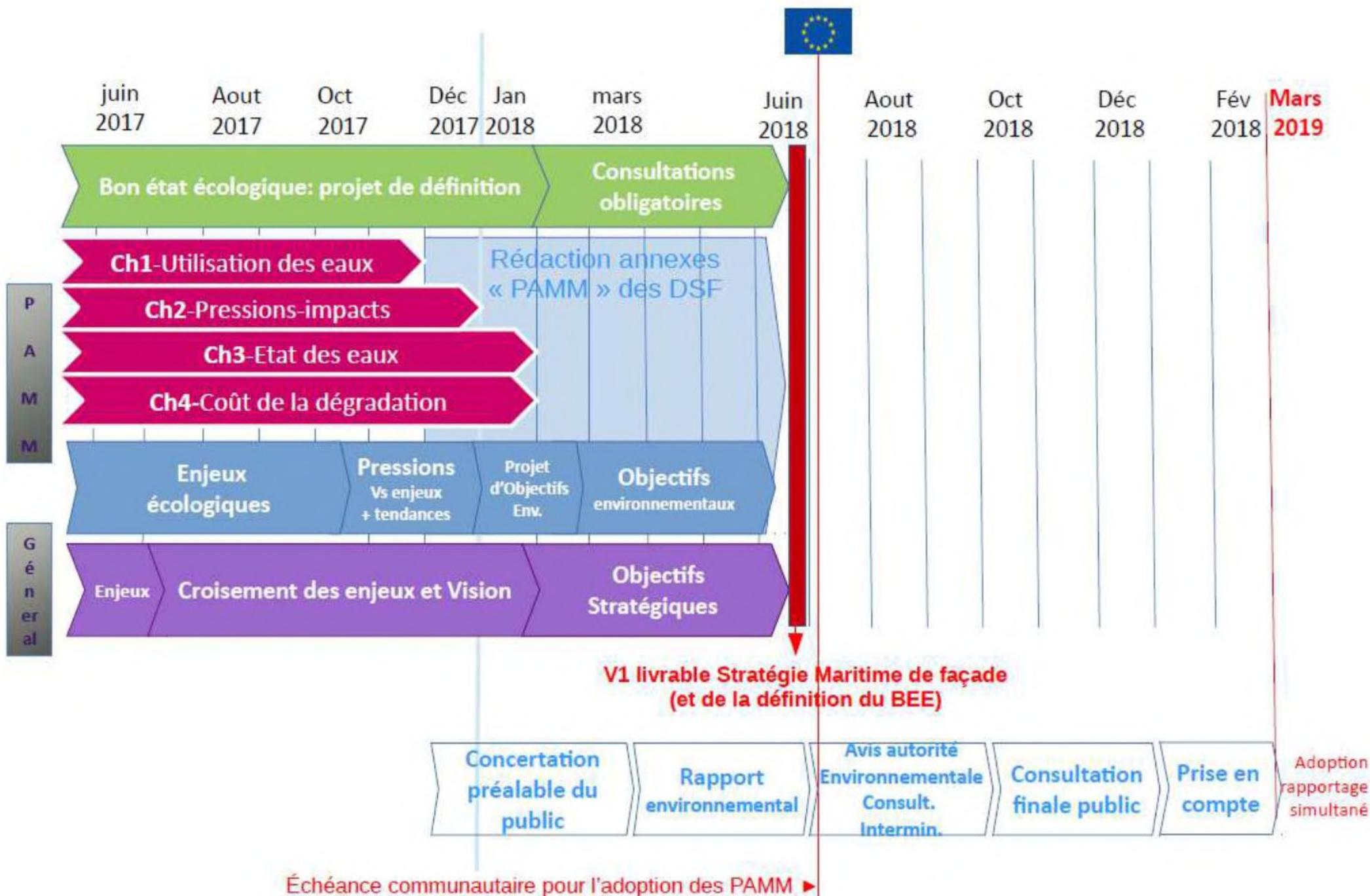
Des échanges constructifs... dans la bonne humeur



RAPPEL

- **CIMER du 17 novembre 2017**
- **Courrier du 15 décembre 2017 du ministre de la transition écologique et solidaire aux préfets coordonnateurs de la façade SA:**
 - Augmentation de 40 % de la production piscicole
 - **EMR** : désignation dans la carte des vocations de zones permettant le passage d'appels d'offre (2 à 4) d'ici 2030 pour une superficie comprise entre **600 à 1200 km²**
 - **Evolution de la gouvernance des ports** de la façade à intégrer
- **Courrier du 2 janvier 2018 du président de la région Nouvelle-Aquitaine à M. le préfet de région** préalable à la concertation CNDP:
 - enjeux globalement partagés, liens SRADDET, SRDEII
 - points de vigilance sur stratégie portuaire, EMR, Connaissances, risques littoraux, préservation espaces naturels et espaces exploités par les activités primaires, qualité des eaux et lien terre-mer

Calendrier général d'élaboration du DSF



Calendrier opérationnel en SA

27 mars 2018 : EP CAF

- retour CS, concertation CNDP
- Etat des travaux en cours (rédaction rapport 40 pages, enjeux et objectifs stratégiques)
- Préparation des travaux en vue de la CAF et de la CP du CMF

4 et 10 avril : Commission lien terre-mer et économie de la mer

- Travaux sur les objectifs

3 mai 2018 : EP CAF

- Finalisation des formulations

17 mai 2018 : CAF (en présence des préfets)

- présentation des travaux EP CAF
- validation des objectifs stratégiques

Semaine du 4 juin 2018 : Réunion de la CP du CMF

- présentation du projet de stratégie de façade maritime
- préparation de l'avis du CMF

Juin :

- Finalisation du projet de stratégie de façade maritime

27 juin : CMF (sous réserve)

- Validation du projet de stratégie de façade maritime



Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Le Comité National de Pilotage des DSF a apporté les éléments de précision suivants

Opposabilité des DSF :

- En mer (DPM compris) : rapport de compatibilité avec le DSF.
- Interface terre/mer : prise en compte sauf SRDAM et SMVM (compatibilité).

Pas de décret à attendre : le Conseil d'État considère que toute liste est infaisable et que la loi est suffisamment claire.

Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Les DSF feront l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une circulaire ministérielle relative à leur contenu

Ces documents (en cours de rédaction) préciseront le contenu des livrables attendus :

- Plan type du document principal (40 pages) et annexes
- Objectifs stratégiques
- Carte des vocations
- Annexe « description des activités » + 1 carte de synthèse « enjeux socio-économiques »
- Annexe « environnement marin » + 1 carte de synthèse « enjeux environnementaux »

Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Carte des vocations :

La carte des vocations est un pavage total des espaces maritimes de la façade (DPM compris, lagunes). La carte des vocations affiche donc des zones, avec numéro et renvoi à la vocation. Il s'agit d'une carte simple.

La vocation est une formule qui doit donner les orientations pour l'avenir et dépasser la dimension d'état des lieux. Elle doit évoquer explicitement la ou les activités à encourager dans la zone, ou à préserver et éventuellement les vocations écosystémiques.

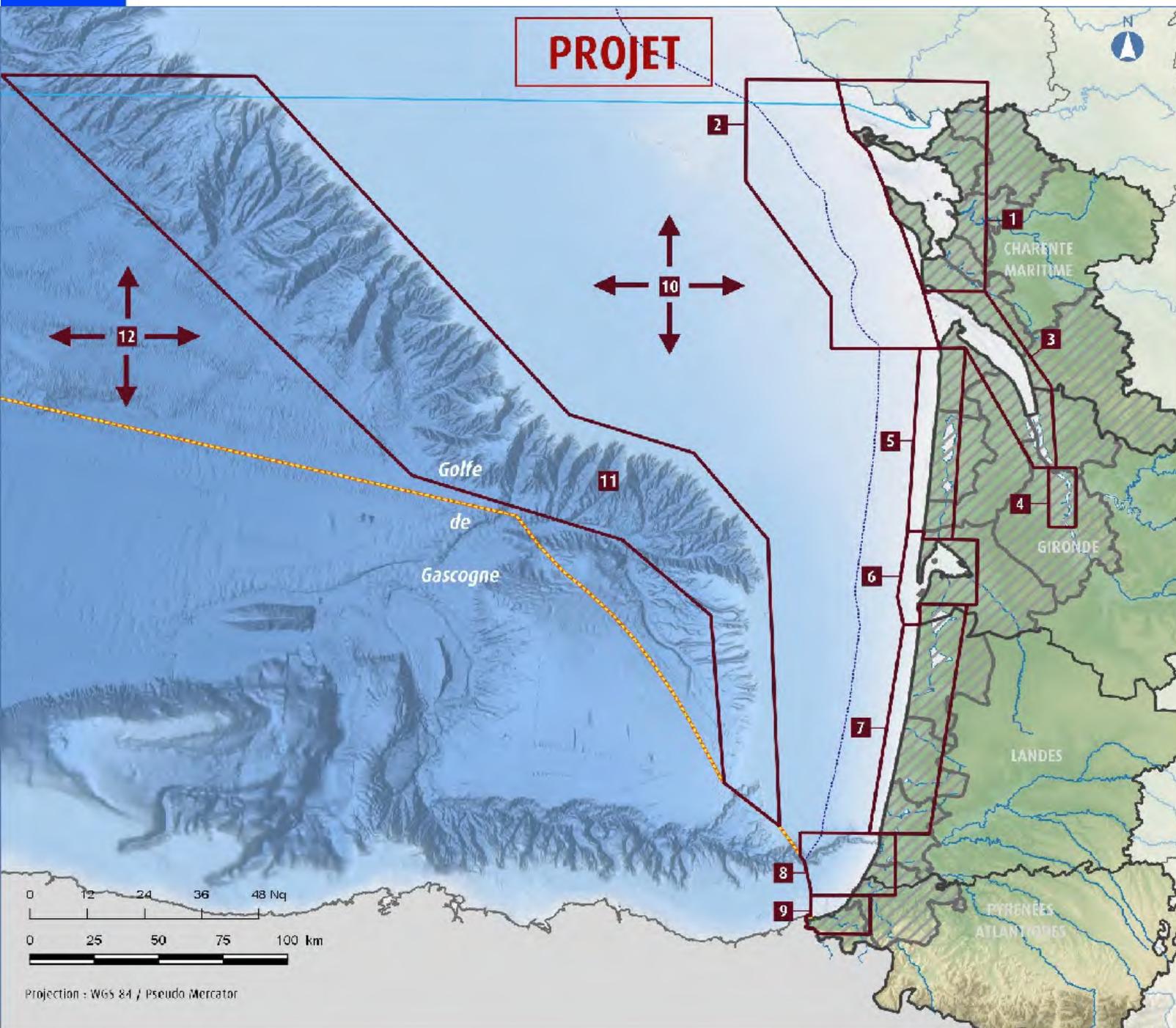
- 1 carte générale à l'échelle de la façade délimitant des zones en mer (a priori 7-8 en SA) et précisant en une phrase leur vocation
=> elle ne présente pas toutes les potentialités des zones
=> PNM zone à part entière
- Des fiches de présentation de chacun des zones, décrivant les enjeux économiques et écologiques, les objectifs spatialisés qui les concernent, et une carte présentant des éléments plus détaillés.
=> le lien terre-mer pourra apparaître dans les fiches des zones littorales (notamment par le biais des enjeux et objectifs)

PROJET

Identification des territoires maritimes et littoraux de la façade Sud-Atlantique

- Départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
- ▨ SCOTs littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
- ▭ Proposition de territoires maritimes et littoraux :

- 1. Mer des Pertuis - estuaires charentais**
Fonctions écosystémiques, tourisme balnéaire et culturel, bassin conchylicole, pêche côtière, vocations portuaires et industrielles marquées sous influence majeure de La Rochelle
- 2. Embouchure et panache de la Gironde**
Tourisme balnéaire et activités nautiques, pêche côtière et estuarienne, axe de trafic maritime, granulats
- 3. Estuaire de la Gironde**
Fonctions écosystémiques, pêche estuarienne, axe de trafic maritime, tourisme fluvial
- 4. Confluence de la Garonne et de la Dordogne, de Bordeaux au Bec d'Ambès**
Sous influence majeure de Bordeaux ; enjeux portuaires et industriels marqués, croisières, tourisme fluvial et culturel
- 5. Côte océane girondine, grands lacs médocains**
Pêche côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques
- 6. Bassin d'Arcachon et son ouvert**
Fonctions écosystémiques, bassin conchylicole, petite pêche, pêche à pied et pêche récréative, tourisme balnéaire plaisance et activités nautiques marqués
- 7. Côte océane landaise, grands lacs landais**
Pêche côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques
- 8. Littoral sud-landais, Estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton**
Pêche estuarienne et côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques, enjeux portuaires et industriels
- 9. Côte rocheuse basque**
Plaisance, tourisme balnéaire et activités nautiques, pêche côtière
- 10. Le large : le plateau continental**
Pêche côtière, navigation, zones de défense
- 11. Le large : le talus**
Pêche au large, navigation, zones de défense
- 12. Le large : la plaine abyssale**
Navigation, zones de défense



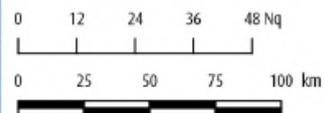
Copyrights : © GEOFLA (IGN),
© BD ALTI (IGN), © EMODnet
Réalisation : DIRM SA / MIPPM
Octobre 2017



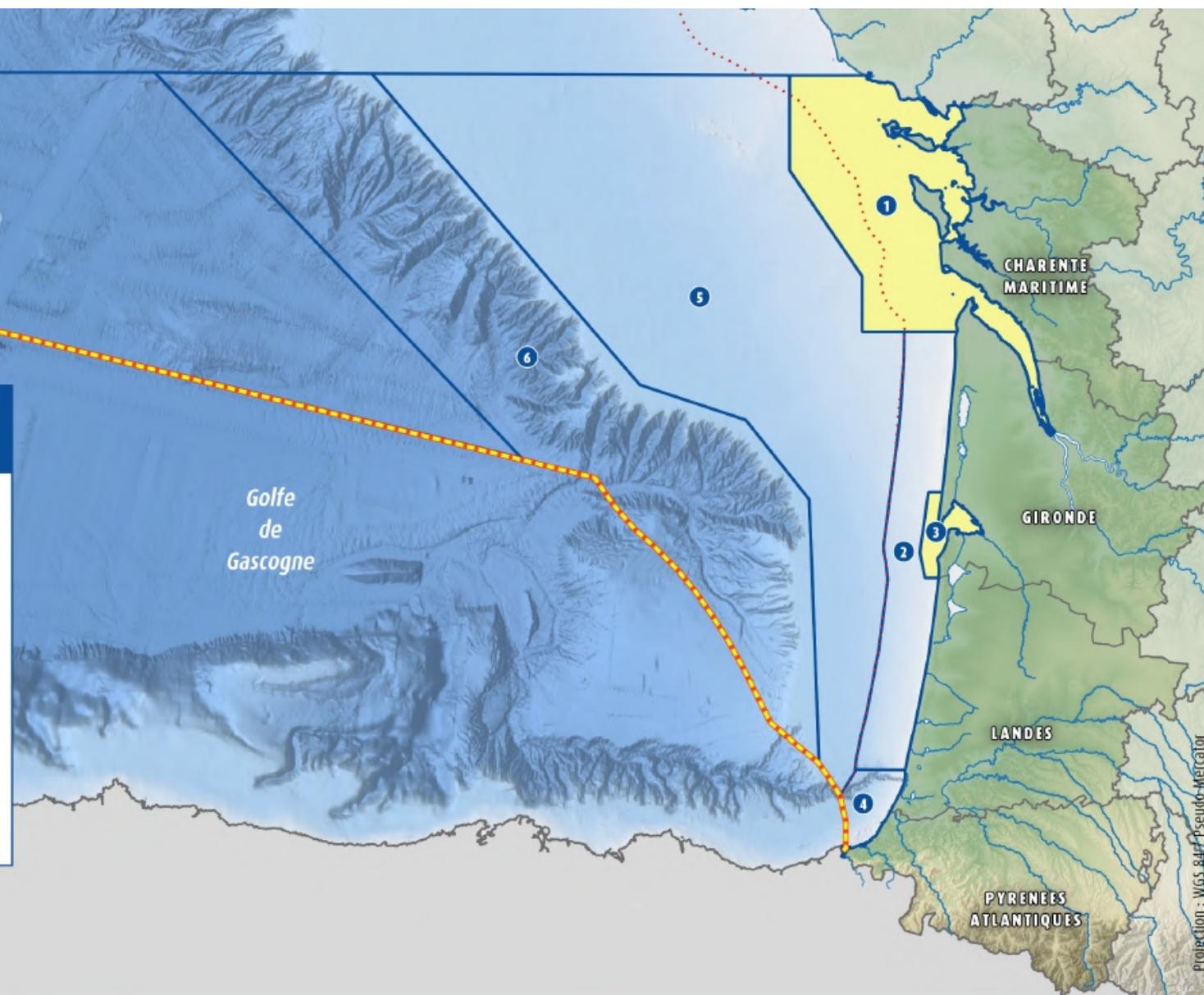
PROJET

Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

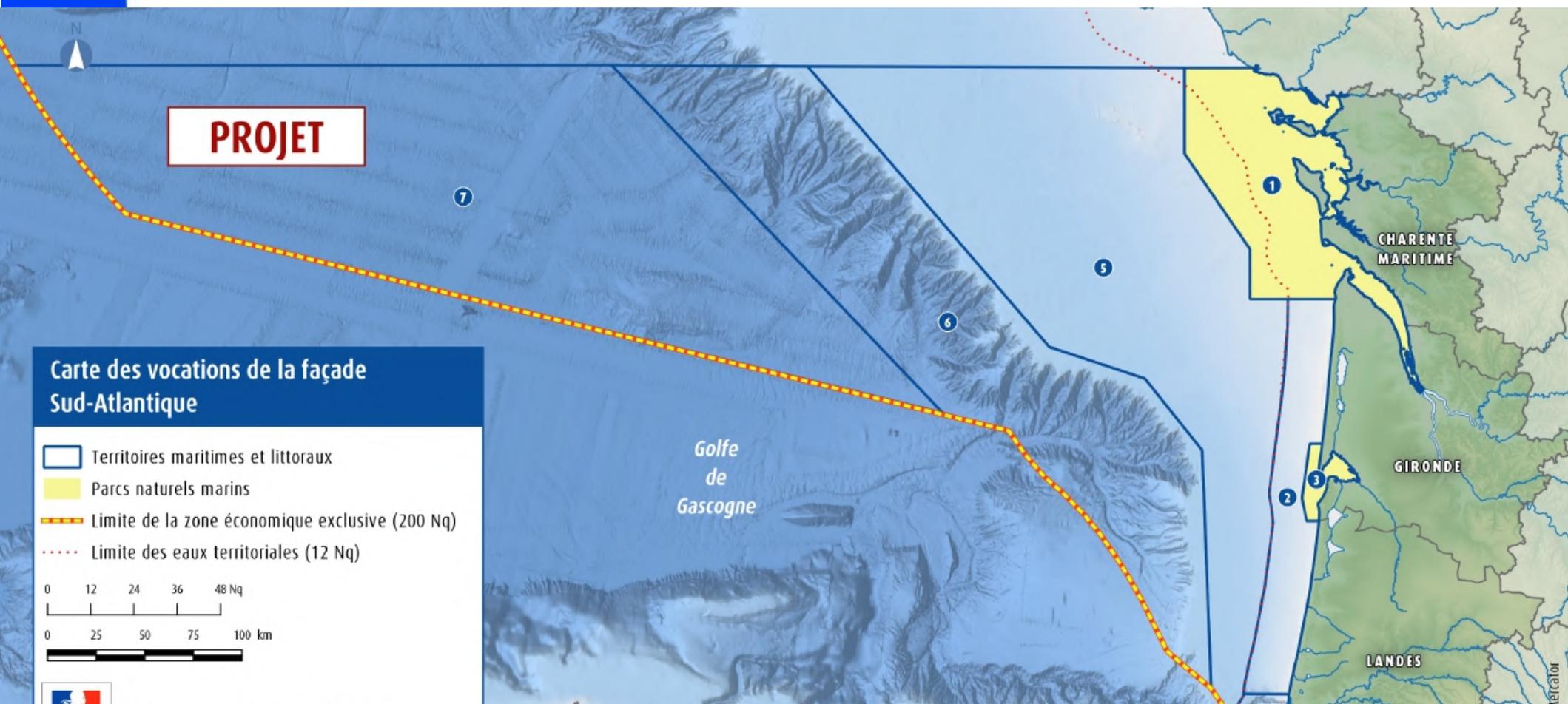
-  Territoires maritimes et littoraux
-  Parcs naturels marins
-  Limite de la zone économique exclusive (200 Nq)
-  Limite des eaux territoriales (12 Nq)



Copyrights : © BD CARTO (IGN), © BD ALTI (IGN), © EMODnet
 Réalisation : DIRM SA / MCPML
 Février 2018



n°	Territoires	Vocations
1	Mer des Pertuis, estuaires charentais, estuaire et panache de la Gironde	
2	côte sableuse aquitaine	
3	Bassin d'Acachon et son ouvert	
4	Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton	
5	Le large : le plateau continental	
6	Le large : le talus	
7	Le large : la plaine abyssale	



Exemple de pistes de « vocations » sur les autres façades

NAMO : « *Cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales au sein des différents secteurs conditionnée à la réduction des pressions cumulées et à l'amélioration de la qualité des eaux et à la reconquête du bon état du milieu marin* »

« *Priorité au transport maritime en cohabitation avec les activités de pêche professionnelle durable et le développement possible de nouvelles productions d'énergie* »

MEMN : « *Prédominance de la navigation maritime, des infrastructures portuaires et EMR, maintien de l'activité de pêche et du potentiel aquacole de la zone* »

Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Carte des vocations :

La carte des vocations est un pavage total des espaces maritimes de la façade (DPM compris, lagunes). La carte des vocations affiche donc des zones, avec numéro et renvoi à la vocation. Il s'agit d'une carte simple.

La vocation est une formule qui doit donner les orientations pour l'avenir et dépasser la dimension d'état des lieux. Elle doit évoquer explicitement la ou les activités à encourager dans la zone, ou à préserver et éventuellement les vocations écosystémiques.

- 1 carte générale à l'échelle de la façade délimitant des zones en mer (a priori 7-8 en SA) et précisant en une phrase leur vocation
=> elle ne présente pas toutes les potentialités des zones
=> PNM zone à part entière
- Des fiches de présentation de chacun des zones, décrivant les enjeux économiques et écologiques, les objectifs spatialisés qui les concernent, et une carte présentant des éléments plus détaillés.
=> le lien terre-mer pourra apparaître dans les fiches des zones littorales (notamment par le biais des enjeux et objectifs)

Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Objectifs stratégiques :

- Ils peuvent être socio-économiques, environnementaux (ou les deux)
- Le document principal ne présentera qu'un nombre limité d'objectifs stratégiques
- Les objectifs opérationnels, assortis d'indicateurs et d'éventuelles pistes de mesures/actions seront présentés en annexe



Volet socio-économique: Document "Enjeux et objectifs de développement durable"

Méthode proposée :

- **tri et reformulation des objectifs:** objectifs à conserver, objectifs à considérer comme une action à décliner plus tard dans le plan d'action

S'attacher à réduire le nombre d'ODD

- **Croisement ODD/CIMER** afin de s'assurer de la cohérence avec la feuille de route nationale
- **Croisements ODD/PAMM 1^{er} cycle et ODD/Plans de gestion PNMs** pour prévenir les incohérences ODD/OE à venir et harmoniser les formulations des objectifs communs

Volet socio-économique: Tri Objectifs/mesures

02 - AQUACULTURE

Enjeux	Objectif
<p>Une qualité du milieu permettant la pérennisation de l'activité</p>	Maintenir ou améliorer les classements sanitaires des zones de production
	Améliorer la qualité des eaux dans le contexte aquacole : réaliser des profils de vulnérabilité conchylicoles et supprimer des pollutions
	Maintenir des réseaux de mesure dans un contexte d'évolution de la maîtrise d'ouvrage (ex. Ifremer, réseau REMI et REPHY)
	Préserver des débits d'eau douce suffisants pour le captage des larves d'huîtres et préserver le cycle d'élevage
	Risque zoo sanitaire : maintenir la production (lié à la connaissance des mortalités, de la croissance et la reproduction) ; limiter la transmission des maladies inter-bassins par une maîtrise des mouvements entre bassins de production; améliorer la diffusion des informations vers la profession (réseau sanitaire et zoo sanitaire) ; prendre en compte les impacts des pollutions sur les pathogènes
<p>Une activité respectueuse des écosystèmes</p>	Développer et utiliser des matériaux éco-conçus et biodégradable / valorisables
	Créer ou renforcer des filières de traitement des déchets de l'activité aquacole et des déchets coquilliers issus de l'exploitation des parcs
	Respecter les habitats et espèces à enjeux, notamment ceux d'intérêt communautaire
	Accompagner la bonne gestion et l'entretien/nettoyage des concessions (en phase d'exploitation, au terme de la concession ou cessation d'activité)
	Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes lors des échanges inter-bassins
<p>Une activité valorisée contribuant au maintien du tissu social</p>	Diversifier la production, promouvoir l'innovation organisationnelle et technique
	Assurer la compétitivité des entreprises
	Maintenir et développer les outils de production
	Soutenir les opérations de réhabilitation des friches ostréicoles et de restructuration
	Préserver les espaces et les équipements terrestres pour les usages professionnels
	Adapter les procédures de changement de concession en fonction des évolutions du milieu (déplacement à l'intérieur du cadastre)
	Anticiper le partage de l'espace / Développer l'étude de sites pour la culture en eau profonde / concerter
	Créer des synergies entre les bassins conchylicoles de la façade
	Faciliter la reprise d'activités par les jeunes
	Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale
	Valoriser et développer des produits labellisés

Volet socio-économique: Tri Objectifs/mesures

02 - AQUACULTURE						
Enjeux	Objectif	Mesures	Validation	Remarques	Proposition d'indicateurs	Niérarchisation
Une qualité du milieu permettant la pérennisation de l'activité	Maintenir ou améliorer les classements sanitaires des zones de production			Faire une proposition pour fusionner les objectifs		
	Améliorer la qualité des eaux dans le contexte aquacole	Réaliser des profils de vulnérabilité conchyli- coles Maintenir des réseaux de mesure dans un contexte d'évolution de la maîtrise d'ouvrage (ex. Ifremer, réseau REMI et REPHY)				
	Préserver des débits d'eau douce suffisants pour le captage des larves d'huîtres et préserver le cycle d'élevage					
	Limiter les risques sanitaires et zoonosaires dans un contexte aquacole	Maîtrise des mouvements entre bassins de production Prendre en compte les impacts des pollutions sur les pathogènes				
Une activité respectueuse des écosystèmes	Respecter les habitats et espèces à enjeux					
	Accompagner la bonne gestion et l'entretien/nettoyage des concessions tout au long de la vie de l'entreprise (en phase d'exploitation, au terme de la concession ou cessation d'activité)	Développer et utiliser des matériaux éco-concus et biodégradable / valorisables Créer ou renforcer des filières de traitement des déchets de l'activité aquacole et des déchets coquilliers issus de l'exploitation des parcs Soutenir les opérations de réhabilitation des friches ostréicoles et de restructuration				
	Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes	Augmenter la vigilance lors des échanges inter- bassins				
Une activité valorisée contribuant au maintien du tissu social	Diversifier la production et anticiper le partage de l'espace	Développer l'étude de sites pour la culture en eau profonde Adapter les procédures de changement de concession en fonction des évolutions du milieu (déplacement à l'intérieur du cadastre)				
	Assurer la compétitivité des entreprises					
	Maintenir et développer les outils de production			A considérer comme une mesure de l'ob- jectif « assurer la compétitivité des entre- prises » ?		
	Préserver les espaces et les équipements terrestres pour les usages professionnels					
	Créer des synergies entre les bassins conchyliques de la façade			A considérer comme une mesure de l'ob- jectif « assurer la compétitivité des entre- prises » ?		
	Faciliter la reprise d'activités par les jeunes			A considérer comme une mesure de l'ob- jectif « assurer la compétitivité des entre- prises » ?		
	Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale					
		Valoriser et développer des produits labellisés				

Volet socio-économique: Tri Objectifs/mesures

02 - AQUACULTURE						
Enjeux	Objectif	Mesure	Validation	Remarque complémentaire	Proposition d'indicateurs	Hierarchisation
Une qualité du milieu permettant la pérennisation de l'activité	Améliorer la qualité des eaux dans le contexte aquacole	Maintenir ou améliorer les classements sanitaires des zones de production (O ⇒ A) Réaliser des profils de vulnérabilité conchylicoles Maintenir des réseaux de mesure dans un contexte d'évolution de la maîtrise d'ouvrage (ex. Ifremer, réseau REMI et REPHY) Limiter les pollutions en métaux lourds, polluants organiques (PCB, HAP, Etc.) et en pesticides et autres perturbateurs endocriniens à des valeurs n'affectant pas les élevages		Faire une proposition pour fusionner les objectifs : concernant la qualité de l'eau, un volet concernant les autres pollutions que celles microbiologiques : les polluants métalliques et organiques.	concentration en E. Coli et classements sanitaires des zones de production conchylicoles Concentrations en polluants organiques et métalliques Réponses immunitaires liées à la présence de pesticides et autres perturbateurs endocriniens. Remarque IFREMER : Le classement des zones de production conchylicole est mis à jour chaque année, L'indicateur pourrait être l'évolution du nombre de zones classées en A (sur les 3 dernières années car c'est comme ça qu'on établit le classement)	1
	Préserver des débits d'eau douce suffisants pour le captage des larves d'huîtres et préserver le cycle d'élevage	définir les fuseaux de salinités et les taux de variation de salinité compatibles avec le bon déroulement de l'activité par secteur conchylicole.			évolution de la salinité par secteur	2
	Limiter les risques sanitaires et zoonosaires dans un contexte aquacole	Maîtrise des mouvements entre bassins de production Prendre en compte les impacts des pollutions sur les pathogènes Améliorer la connaissance sur les origines d'apparition des pathologies Remarque IFREMER : Il faudrait prendre aussi en compte l'impact du changement climatique sur les pathogènes			taux de mortalités par secteurs Taux de croissance par secteurs	3
Une activité respectueuse des écosystèmes	Respecter les habitats et espèces à enjeux	identifier les pratiques et/ou zones où les effets de l'activité sont à limiter			Niveau de conservation des espèces et habitats à enjeu	2
	Limiter les déchets d'origine conchylicole (nettoyage des concessions et matériel conchylicole)	Accompagner la bonne gestion et l'entretien/nettoyage des concessions tout au long de la vie de l'entreprise (en phase d'exploitation, au terme de la concession ou cessation d'activité (O ⇒ A) Développer et utiliser des matériaux éco-concurs et biodégradable / valorisables Créer ou renforcer des filières de traitement des déchets de l'activité aquacole et des déchets coquilliers issus de l'exploitation des parcs Soutenir les opérations de réhabilitation des friches ostréicoles et de restructuration			nombre de déchet d'origine conchylicole sur les plages de la façade (nécessite un suivi pérenne) Surfaces du DPM en friche conchylicole	1
	Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes	Augmenter la vigilance lors des échanges inter-bassins			nombre d'espèces non indigènes apparaissant par secteur, dus à l'aquaculture	3
Une activité valorisée contribuant au maintien du tissu social	Diversifier la production et anticiper le partage de l'espace	Développer l'étude de sites pour la culture en eau profonde Adapter les procédures de changement de concession en fonction des évolutions du milieu (déplacement à l'intérieur du cadastre)		pourrait également être considéré comme mesure de « assurer la compétitivité des entreprises	nombre d'espèces moyen élevé par entreprises Taux de variation du cadastre IFREMER : Nombre de demandes de concessions pour activités conchylicoles innovantes sur les 5 dernières années	2
	Assurer la compétitivité des entreprises	Maintenir et développer les outils de production Préserver les espaces et les équipements terrestres pour les usages professionnels Créer des synergies entre les bassins conchylicoles de la façade Faciliter la reprise d'activités par les jeunes (O ⇒ A)			IFREMER : évolution du % d'occupation par les installations professionnelles (à l'échelle communale ou départementale)	1
	Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale	mettre en place un cadre incitatif à la reprise d'entreprises ostréicoles de taille artisanale			évolution du nombre d'entreprises ostréicoles de taille artisanale	2
		Valoriser et développer des produits labellisés				2

Légende :

Modification proposée par le rédacteur de la fiche

Modification proposée par un autre rédacteur

O ⇒ A : objectif qui correspond davantage à une mesure et qui passe donc de la case objectif à la case mesures

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

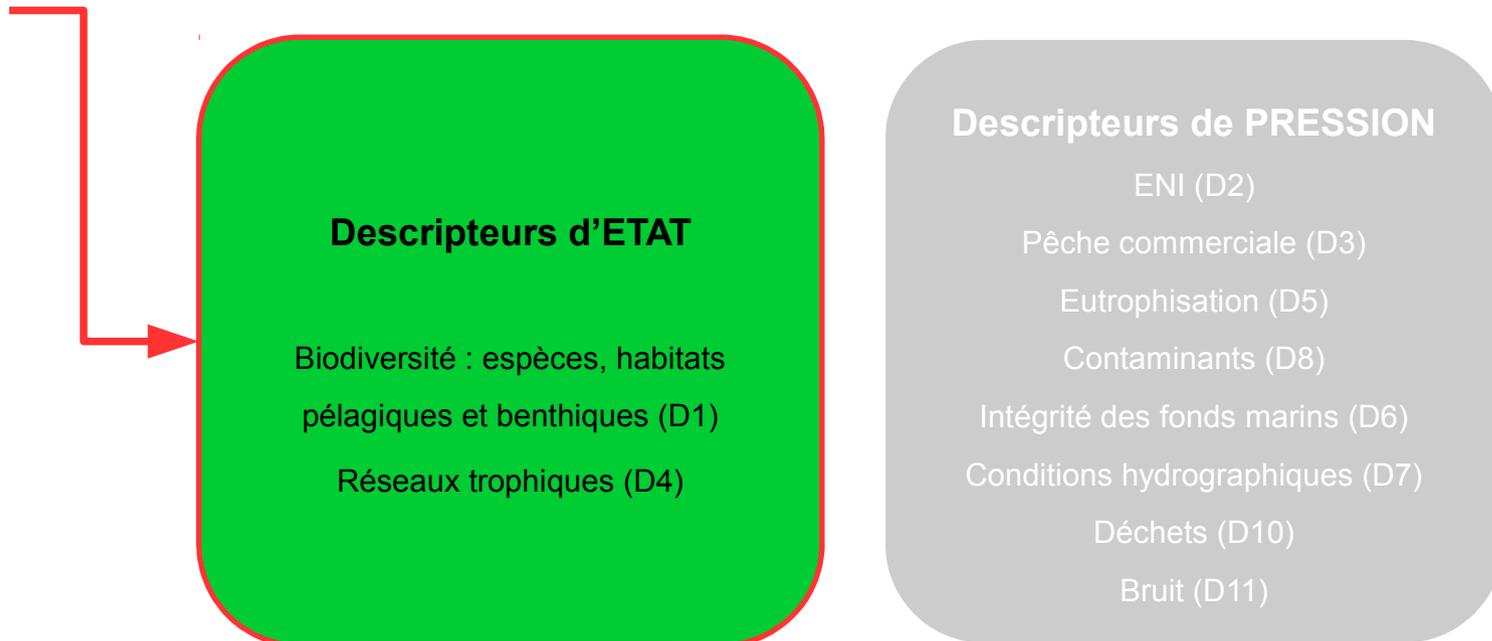


Rappel : définition des enjeux écologiques

La définition des **enjeux environnementaux** : 1^{er} étape pour définir les objectifs environnementaux (OE)

Enjeu écologique = éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état

Enjeu écologique prioritaire = éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement au sein de la sous région marine ou d'un secteur pour lesquels l'atteinte ou le maintien du bon état au sens de la DCSMM est prioritaire en l'état des connaissances actuelles



La notion de bon état écologique (BEE)

La DCSMM vise à maintenir ou à restaurer un bon fonctionnement des écosystème marins (diversité biologique conservée et interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs) tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures dans une perspectives de développement durable.

Descripteurs d' ETAT

Biodiversité : espèces, habitats pélagiques et benthiques (D1)
Réseaux trophiques (D4)

Descripteurs de PRESSION

ENI (D2)
Pêche commerciale (D3)
Eutrophisation (D5)
Contaminants (D8)
Intégrité des fonds marins (D6)
Conditions hydrographiques (D7)
Déchets (D10)
Bruit (D11)

Évaluation de l'état des eaux marines par les scientifiques :

- évaluation de l'état de écosystème
- analyses des principales pressions et des principaux impacts, notamment dus aux activités humaines
- une analyse économique et sociale de l'utilisation de ces eaux et du coût de la dégradation du milieu marin



BEE atteint
BEE non atteint
BEE au statut inconnu

BEE - Décision 2017/848/UE

- critères
- normes méthodologiques : listes d'éléments, seuils, échelles, règles... (arrêté en cours de rédaction)

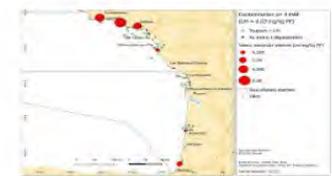


Figure 2 : Cartographie de la contamination en PCB des mollusques bivalves collectés dans le SRM GdG entre 2010 et 2015 (passez ROOCH, LM : limite maximale réglementaire (PF : poids frais))

3.1.3 Les polluants organiques persistants : PCDD/F, PCB-DE et PCB-NDL

Les niveaux de contamination en PCDD/F sont inférieurs à la limite réglementaire sur l'ensemble des jeux de données utilisés. L'indicateur relatif à la ΣPCDD/F atteint donc le BEE dans la SRM GdG (Tableau 6).

En revanche, les données concernant les Σ(PCDD/F + PCB-OL) issues des PSPC de la DGAF montrent un NCRD supérieur au seuil BEE (Tableau 6). En effet, un échantillon du groupe des mollusques (sur un total de 179 échantillons) et deux échantillons du groupe des poissons les plus consommés (sur un total de 147 échantillons) présentent des dépassements de la limite réglementaire. Concernant les analyses en ΣPCB-NDL, un seul échantillon présente un niveau de contamination supérieur à la limite réglementaire dans le groupe des poissons les plus consommés. Bien que très faible, le NCRD est donc également supérieur au seuil BEE pour ce groupe de consommateurs.

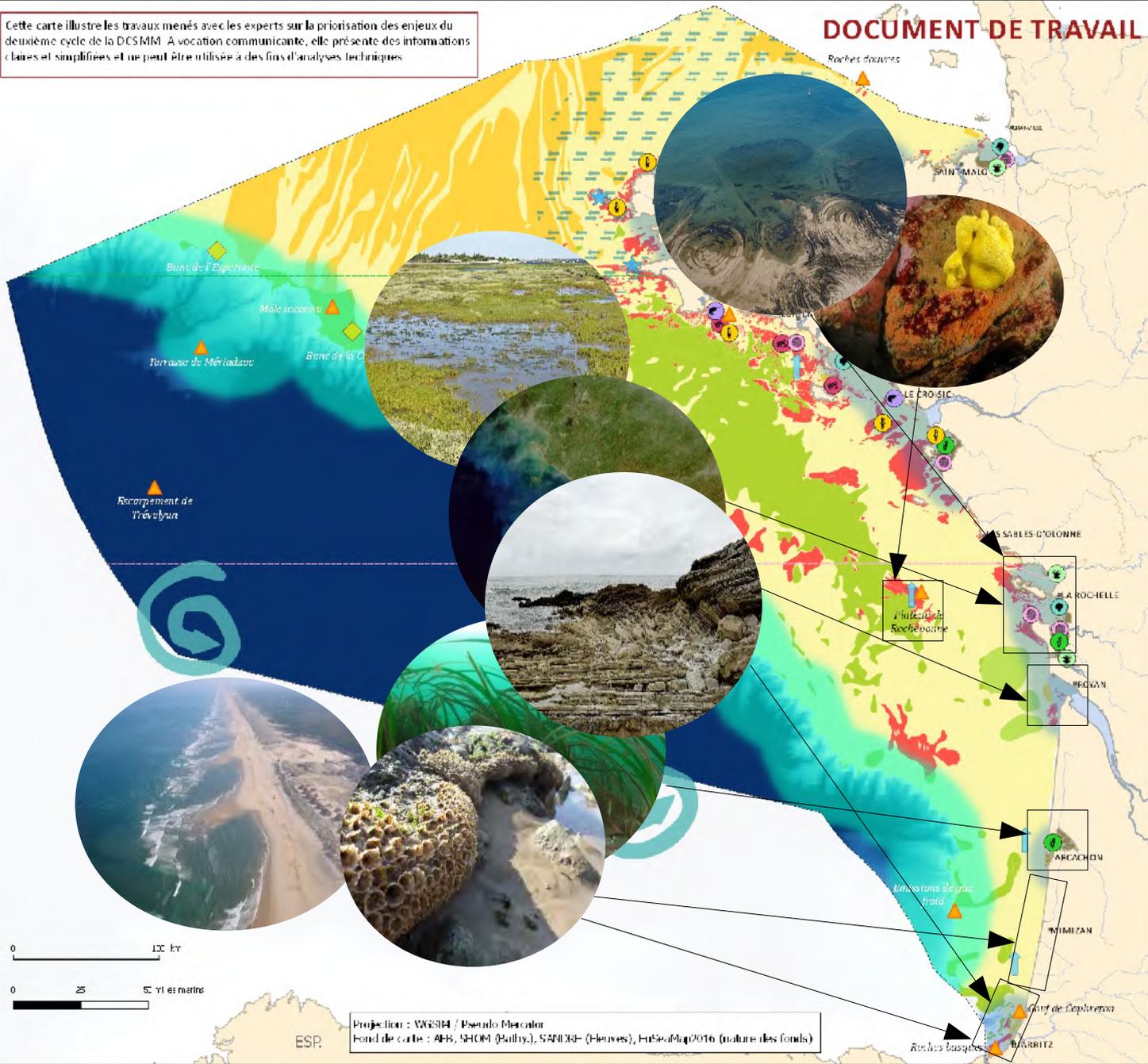
Les indicateurs relatifs à la Σ(PCDD/F + PCB-OL) et à la ΣPCB-NDL n'atteignent donc pas le BEE dans la SRM GdG.

Tableau 6 : Évaluation de conformité DSC1 pour les indicateurs relatifs aux PCDD/F, PCDD/F+PCB-OL et PCB-NDL dans la SRM GdG. En vert : les indicateurs atteignent le BEE ; en rouge : les indicateurs n'atteignent pas le BEE ; LM : limite maximale réglementaire

Données PSPC de la DGAF	Données ROOCH	Données Campagnes habituelles DCP	Total des échantillons pour l'indicateur		Évaluation du BEE pour l'indicateur			
			Années 2011-2015	Années 2016-2015	Année 2014			
			Nb d'analyses	5/5	18	52	565	
Somme des PCDD/F			Nb d'analyses > LM	0%	0%	0%	0%	BEE atteint
			Nb d'analyses	0	0	0	0	
Somme des			Nb d'analyses	524	18	52	504	BEE non atteint

Cette carte illustre les travaux menés avec les experts sur la priorisation des enjeux du deuxième cycle de la DCSMM. A vocation communicative, elle présente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses techniques.

DOCUMENT DE TRAVAIL

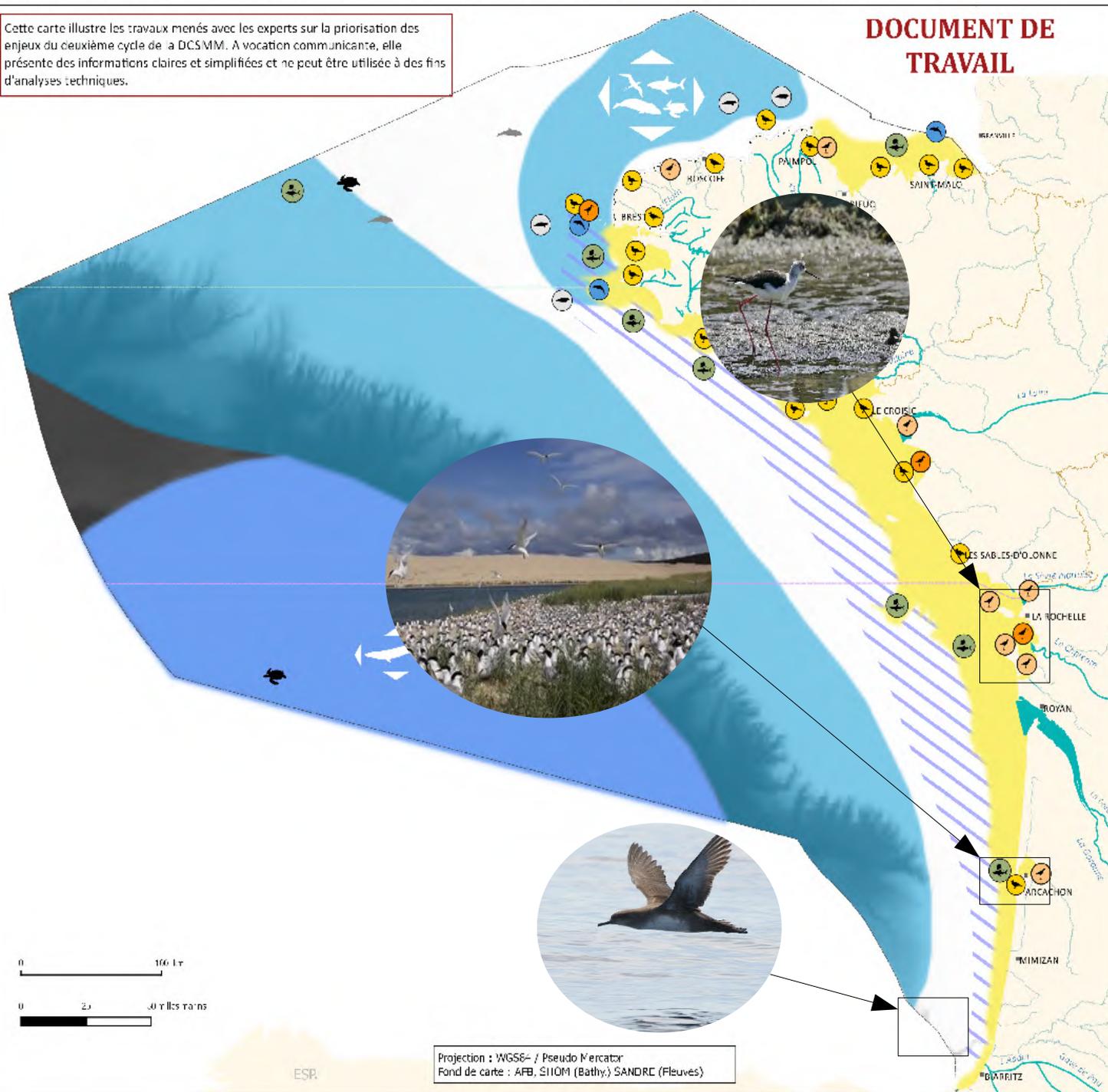


Habitats benthiques et structures géomorphologiques

- Habitats biogéniques à enjeux forts ou majeurs*
- Bords d'hautes plies
 - Clans de luminaires
 - Fonds à mesol
 - Herbiers de zostères
 - Peuplements à macroalgues
 - Prés de zostères
 - Prés de zostères
 - Prés de zostères
 - Prés de zostères
 - Prés de zostères
- Structures géomorphologiques à enjeux*
- Bancs de sable et de vase hétérogènes
 - Dunes hydrodynamiques du niveau continental
 - Murs sous-marins, zones de fonds, talus, pentes et autres structures géomorphologiques
- Habitats profonds à enjeux*
- Zone de talus continental et sous-marin
- Nature du fond (enjeux non priorités)*
- Estuarien
 - Substrats meubles, plateau continental
 - Roches et autres substrats durs
- Conditions hydrologiques et habitats pélagiques*
- Enrichissement par remontée des eaux profondes*
- Zone frontale stratifiée à talus
 - Zone de front thermique
 - Dérives et structures associées
 - Tourbillon de moyenne échelle (cyclone)
 - Zone à couvling
- Zones d'échanges terre/mer*
- Apports fluviaux et eaux météoriques
- Éléments généraux*
- Principales villes littorales françaises
 - Limites des sous-régions maritimes administratives et celle de Gascogne
 - Limites des régions maritimes Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique
 - Limite de la Zone Côtière de l'Exclusive maritime
 - Limite des régions littorales
 - Principales villes littorales françaises

Cette carte illustre les travaux menés avec les experts sur la priorisation des enjeux du deuxième cycle de la DCSMM. A vocation communicante, elle présente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses techniques.

DOCUMENT DE TRAVAIL



Zone à enjeux pour l'ensemble des groupes de mégafaune marine

Zones de talus et front thermique : oiseaux, mammifères, poissons pélagiques et éleuthérobranchés (fortes densités et présence de ressources trophiques)

Enjeux pour les oiseaux

- Colonies d'oiseaux marins à enjeux
- Sites à enjeux pour les limicoles en nidification
- Sites d'hivernages à enjeux pour les oiseaux d'eau (limicoles et anatidés)
- Zones à enjeux pour les oiseaux marins (fortes densités et présence de ressources trophiques)

Enjeux pour les mammifères marins

- Colonies de phoques
- Populations sédentaires de grand dauphin
- Densité maximale de marsouins communs (variabilité saisonnière)
- Zones à enjeux pour le rorqual commun (fortes densités et présence de ressources trophiques)
- Zones à enjeux pour les petits delphinidés en hiver

Enjeux pour les amphihalins

- Fleuves à enjeux pour les amphihalins
- Estuaires

Enjeux pour les élasmobranches

- Zones à enjeux

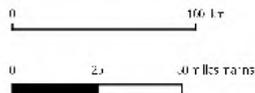
Enjeux pour les tortues

- Zones à enjeux

Éléments généraux

- Limites des sous-régions marines mers celtiques et golfe de Gascogne
- Limites des façades maritimes Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique
- Limites de la Zone Economique Exclusive française
- Limites des régions françaises
- Principaux fleuves français
- Principales villes françaises

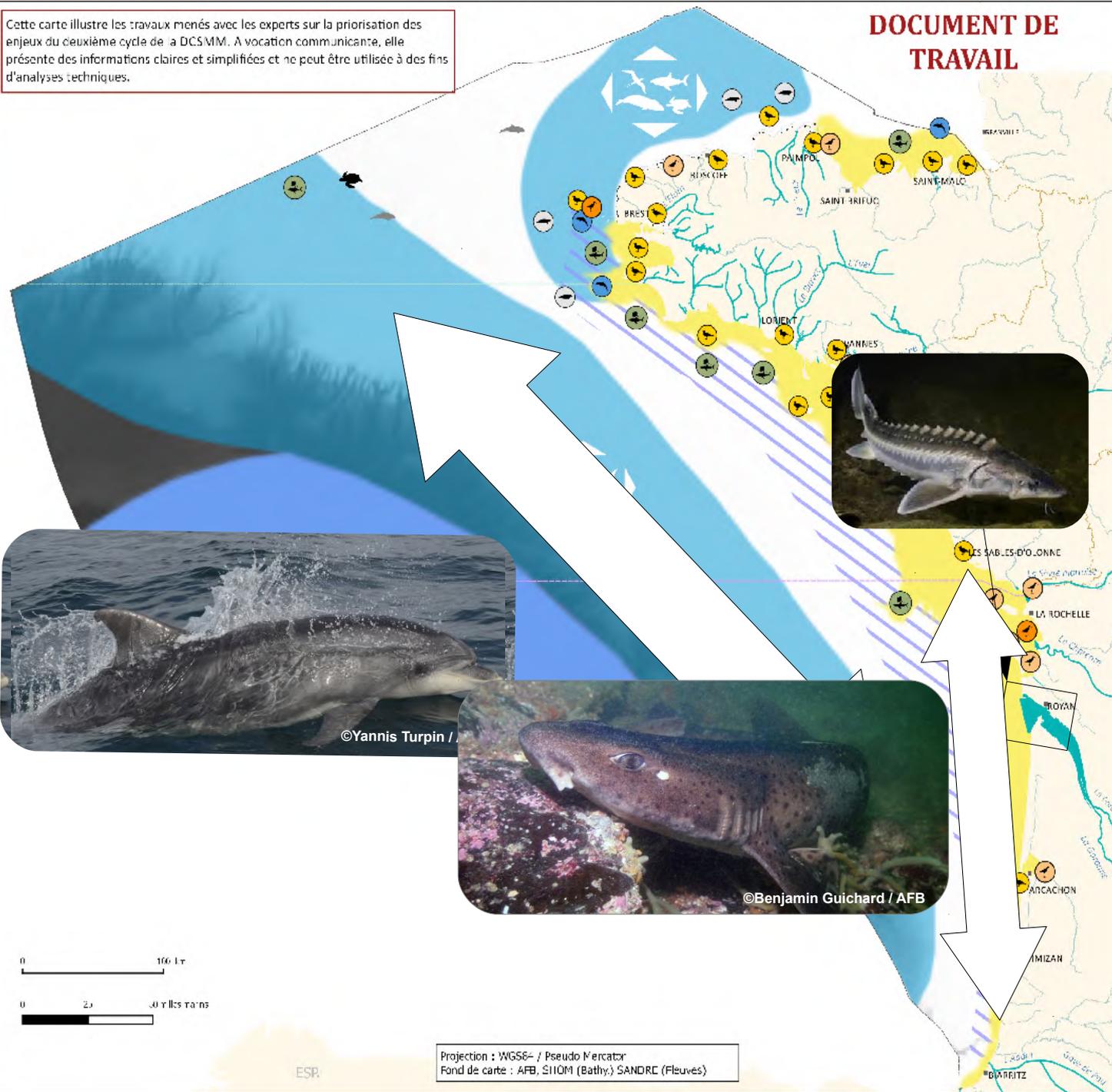
NB : Les enjeux relatifs aux fonds marins pour les poissons (autres qu'éleuthérobranchés) ne sont pas représentés car non priorisés.



Projection : WGS84 / Pseudo Mercator
 Fond de carte : AFB, SHOM (Bathy), SANDRC (Fleuves)

Cette carte illustre les travaux menés avec les experts sur la priorisation des enjeux du deuxième cycle de la DCSMM. A vocation communicante, elle présente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses techniques.

DOCUMENT DE TRAVAIL



Zone à enjeux pour l'ensemble des groupes de mégafaune marine

Zones de talus et front thermique : oiseaux, mammifères, poissons pélagiques et éleuthérobranchés (fortes densités et présence de ressources trophiques)

Enjeux pour les oiseaux

- Colonies d'oiseaux marins à enjeux
- Sites à enjeux pour les limicoles en nidification
- Sites d'hivernages à enjeux pour les oiseaux d'eau (limicoles et anatidés)
- Zones à enjeux pour les oiseaux marins (fortes densités et présence de ressources trophiques)

Enjeux pour les mammifères marins

- Colonies de phoques
- Populations sédentaires de grand dauphin
- Densité maximale de marsouins communs (var éabilité saisonnière)
- Zones à enjeux pour le rorqual commun (fortes densités et présence de ressources trophiques)
- Zones à enjeux pour les petits delphinidés en hiver

Enjeux pour les amphihalins

- Fleuves à enjeux pour les amphihalins
- Estuaires

Enjeux pour les élasmobranches

- Zones à enjeux

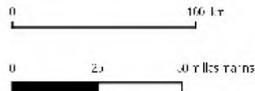
Enjeux pour les tortues

- Zones à enjeux

Éléments généraux

- Limites des sous-régions marines mers celtiques et golfe de Gascogne
- Limites des façades maritimes Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique
- Limites de la Zone Economique Exclusive française
- Limites des régions françaises
- Principaux fleuves français
- Principales îles françaises

NB : Les enjeux relatifs aux zones critiques pour les poissons (autres qu'éleuthérobranchés) ne sont pas représentés car non priorisés.



Projection : WGS84 / Pseudo Mercator
 Fond de carte : AFB, SHOM (Bathy), SANDRE (Fleuves)

La définition des Objectifs Environnementaux

Définir des niveaux de pressions compatibles avec le bon état écologique

- Un objectif environnemental a pour but de diminuer / maintenir le niveau des pressions s'exerçant sur les enjeux écologiques
- l'OE permet de fixer un résultat concret à atteindre (en lien avec le BEE) pour développer ensuite un programme d'action (cf programme de mesures)
- l'OE cible des pressions que l'on peut gérer directement ou indirectement à l'échelle locale ou de la SRM
- l'OE doit être SMART (spécifique, mesurable, ambitieux, réalisable, temporellement défini)

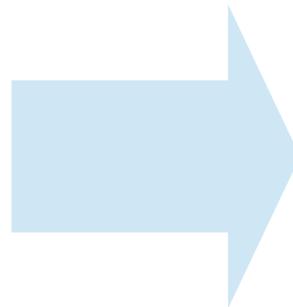


Descripteurs d' ETAT

Espèces, habitats pélagiques et
benthiques (D1)
Réseaux trophiques (D4)

Descripteurs de PRESSION

ENI (D2)
Pêche commerciale (D3)
Eutrophisation (D5)
Contaminants (D8)
Intégrité des fonds marins (D6)
Conditions hydrographiques (D7)
Déchets (D10)
Bruit (D11)



BEE ?

Agir
sur les
pressions
qui affectent
le BEE de
chaque
descripteur

OE



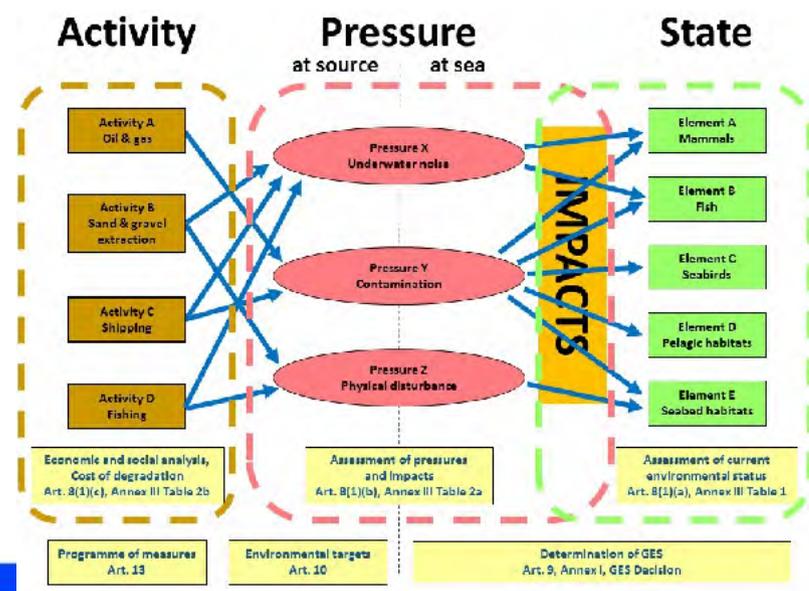
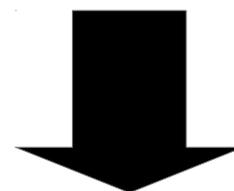
Matrice activités-pressions

Pression (intitulé 2eme cycle)	Descripteur						
Perte physique (de morphologie des fonds)							
Perturbations physiques							
Apports de nutriments atmosphériques							
Apports de sons atmosphériques							
Apports de déchets							
Perturbation des d'alimentation, par							
Modification des							
Apports de substances non synthétiques,							
dépôts atmosphériques							
Apports de matières (transport)	X	X	X	X	X	X	etc.
Introduction ou propagation d'espèces non indigènes			D2				
Prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/ blessures infligées à de telles espèces, y compris les espèces ciblées et les espèces non ciblées (par la pêche commerciale et récréative et d'autres activités)			D3				

Matrice pressions – enjeux écologiques

Enjeux écologiques (2ème cycle)	Précisions sur l'enjeu	Groupements utilisés pour le rapportage et l'évaluation du MEE (Taxonomie conforme à la directive UCL 2017/248 du 12 mai 2017)	Légende												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Perte physique (de morphologie des fonds)	D2: modification de la morphologie des fonds, y compris les fonds meubles, les fonds durs et les fonds rochers, les fonds à faible profondeur, les fonds à grande profondeur, les fonds à très grande profondeur, les fonds à très très grande profondeur.	Mammifères marins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Apports de nutriments atmosphériques	D3: augmentation de la concentration de nutriments dans l'eau, augmentation de la concentration de nutriments dans les sédiments, augmentation de la concentration de nutriments dans les organismes.	Mammifères marins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	

Pression physique: Perturbation physique: RIH pour les ZPE
 Pression à impact modéré: Perte physique, perturbation physique, eutrophication
 Pressions à impact modéré: D3: augmentation de la concentration de nutriments dans l'eau, augmentation de la concentration de nutriments dans les sédiments, augmentation de la concentration de nutriments dans les organismes.



Processus de définition des OE

Étape 1 : Propositions techniques et scientifiques d'OE en lien avec le BEE (V1 transmise le 15 mars)

Étape 2 : Examen « technique » au sein du ST PAMM + DAC (jusqu'au 28 mars)

=> Examen des OE et indicateurs proposés pour le 2nd cycle + secteurs géographiques d'application

=> Examen des OE 1^{er} cycle que nous souhaitons reconduire + indicateurs qui peuvent être renseignés

=> Avis argumenté pour les OE et/ou indicateurs qui ne seraient pas jugés pertinents

=> Regroupement éventuel d'OE

Étape 3 : Diffusion des OE tenant compte des retours ST PAMM et DAC (V2 transmise le 6 avril)

Étape 4 : Examen « politique » avec les acteurs et autorités administratives (V3)



- Mise en cohérence réciproque des OE et des OSE
- Dérogation si remise en cause du BEE
- « Harmonisation » au niveau des façades

Exemple de propositions d'OE

Libellé de l'OE	Indicateur (libellé et valeur de référence)	cible
Cycle 1 : OE_ATL_ope_D6.2 : Réduire les impacts des travaux, ouvrages, aménagements et installations sur les habitats benthiques sensibles (herbiers, récifs d'hermelles, champs de blocs, etc.)	Pas d'indicateur	Pas de cible
Cycle 2 : Éviter la perturbation physique des herbiers de zostère [par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied]	Indicateur 1 : proportion de surface d'herbier de zostères interdit aux mouillages forains Indicateur 2 : ...	À définir (%, maintien ou réduction)

- Enjeu écologique : le bassin d'Arcachon abrite 48 % des herbiers de zostère naine de France
- Pression sur les herbiers : pertes physique, perturbations physiques (lien dans un second temps avec les activités qui génèrent la pression)



OE qui vise à éviter la perturbation physique

Permet d'évaluer l'atteinte de l'OE
Le niveau de l'indicateur fixe le seuil à atteindre. Dans l'idéal c'est le niveau de pression qui permet de contribuer à l'atteinte du BEE. A défaut, il sera nécessaire de demander et justifier une dérogation (causes et conditions naturelles, raison d'intérêt général supérieur, coût disproportionné..)

Exemple de propositions d'OE

Libellé de l'OE	Indicateur (libellé et valeur de référence)	cible
Cycle 1 : Pas d'OE	Pas d'indicateur	Pas de cible
Cycle 2 : Limiter les mortalités par prélèvement ou captures accidentelles d'espèces amphihalines en mer et dans les estuaires	Indicateur 1 : nombre de captures d'amphihalins déclarées/an par les pêcheurs professionnels Indicateur 2 : nombre d'infractions...	À définir (%, maintien ou réduction)

- Enjeu écologique : la façade Sud-Atlantique a une responsabilité pour la conservation des amphihalins (présence des 7 espèces dont 100 % des effectifs naturels d'esturgeon)
- Toutes les espèces amphihalines ont un BEE non atteint (effectifs à la baisse)
- Pressions : mortalité par prélèvement, dégradation des habitats...



OE qui vise à éviter le prélèvement

Fiche D1

Enjeu : D1PC : secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins

version du 05/08/2017

Présentation de l'enjeu : Les amphihalins regroupent les 2 aloses, les 2 lamproies, le saumon, l'anguille et l'esturgeon. Les espèces amphihalines présentent la particularité – qui les définit – d'effectuer des migrations entre environnements marins et d'éliguaires. En France métropolitaine, deux catégories d'amphihalins sont présentes : les anadromes qui effectuent la majorité de leur croissance en mer et se reproduisent en eau douce (le saumon, les aloses, les lamproies et les salmouilles) et les estuariennes qui, à l'inverse, effectuent l'essentiel de leur croissance en eau douce et se reproduisent en mer (l'anguille).

Carte situant et qualifiant l'impact (source de l'enjeu/SRM) : voir tableaux de résultats des enjeux écologiques

DIRM NORD (SRM MC et SRM GdS Nord)			DIRM SE (SRM GdS Sud)		
Secteur	Site	Enjeu particulier	Secteur	Site	Enjeu particulier
10	Seur/Mer - Tréport/Beau	Faune - Saumon	11	Estuaire de la Gironde à l'embouchure de l'océan	Majeur - Esturgeon Partiel - Allose fente Partiel - Saumon Partiel - Lamproie
12	Tréport				
17	Marée haute - Rivières à l'esturgeon				

Fiche D1

Éléments d'information nécessaires à la détermination d

Évaluation de l'atteinte du bon état écologique : (cf rapports des Psci BEE)

(source : rapport D1-PC : Thiriet P., Acou A., Artano C., Fauteux E., 2017)

Le BEE n'est atteint pour aucune des espèces sur aucune des sous-régions marines

	Etat des indicateurs	
	Bilan pour les 7 espèces du groupe « espèces amphihalines » de leur état écologique (non évalué, BEE non atteint, BEE atteint) et tendance temporelle associée (non évaluée, diminution, stable) pour les critères d'état DIC2 (abondance), DIC3 (structure démographique), DIC4 (distribution spatiale) et pour « l'état global » intégrant ces 3 critères.	
MEMN	L'état global des espèces représentatives du groupe des « Espèces amphihalines » est très préoccupant puisque sur les 7 espèces présentes en Manche – Mer du Nord, 6 sont évaluées « BEE non atteint ».	BEE non évalué pour 1 espèce
MC	idem	idem
GdG	idem	idem
MD	L'état global des espèces représentatives du groupe des « Espèces amphihalines » est très préoccupant puisque sur les 3 espèces présentes en Méditerranée, toutes sont évaluées « BEE non atteint ».	

Enjeux écologiques



Alice DUMONT
MCPPML



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE



Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Introduction

- La définition des enjeux environnementaux : 1^{er} étape pour définir les objectifs environnementaux (OE)
- DCSMM vise l'atteinte du Bon État Écologique
- OE = réponse de la puissance publique face à l'état de l'écosystème
- Travail piloté par la DEB et coordonné par l'AFB, matière scientifique apportée par les pilotes scientifiques de la DCSMM et les experts locaux
- Objectifs environnementaux X objectifs socio-économiques = objectifs stratégiques



La définition des enjeux écologiques

Enjeu écologique = éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état

Descripteurs d'état	D1 – Biodiversité (mammifères marins, tortues, oiseaux, habitats benthiques, habitats pélagiques)
	D4 – Réseaux trophiques
	D3 – Espèces commerciales
	D6 – Habitats benthiques
	D7 – Conditions hydrographiques

Enjeu écologique prioritaire = éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement au sein de la sous région marine ou d'un secteur pour lesquels l'atteinte ou le maintien du bon état est prioritaire en l'état des connaissances actuelles au regard de :

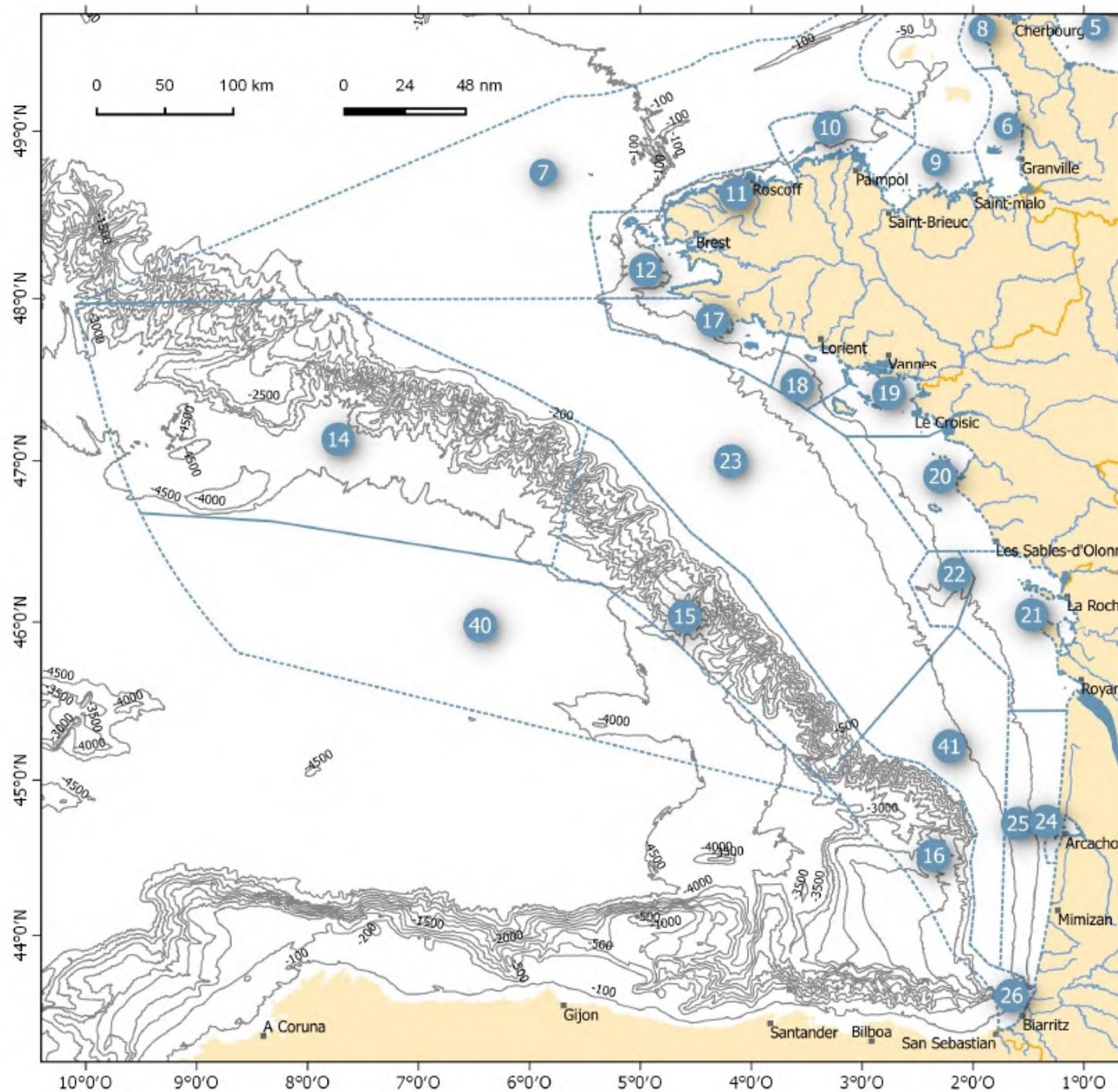
- la représentativité de la SRM pour cet enjeu
- de sa sensibilité ou de sa vulnérabilité
- de son importance fonctionnelle

(l'exercice de priorisation n'a pas pu être fait pour tous les enjeux)

La définition des enjeux écologiques

- ◆ Octobre 2016 : Séminaire scientifique
=> échange sur la méthode de travail
- ◆ Janvier 2017 : atelier national d'identification des secteurs à enjeux (avec les psci nationaux)
=> identification de secteurs particuliers et d'éléments constitutifs des écosystèmes primordiaux pour leur fonctionnement.
- ◆ Mars 2017 : atelier en façade (avec les experts scientifiques locaux) pour préciser les enjeux.





Unités écologiques - secteurs à enjeux identifiés

num	secteur
7	mer celtique et Manche ouest
8	nord Cotentin
9	golfe normand-breton (côte d'Emeraude et baie de St-Brieuc)
10	Sept-Iles - Trégor Goëlo
11	baie de Morlaix - pays des abers
12	Iroise - rade de Brest
14	talus nord, terrasse de Meriadzec et escarpement de Trevelyan
15	talus central du golfe de Gascogne
16	talus du sud du golfe de Gascogne
17	côtes de Cornouaille
18	secteur de Groix
19	Mor Braz
20	estuaire de la Loire et cotes vendéennes
21	mer des pertuis et panache de la Gironde
22	plateau de Rochebonne
23	plateau du golfe de Gascogne - grande vasière
24	bassin d'Arcachon
25	côtes landaises et basques
26	pays basque
40	plaine abyssale du golfe de Gascogne

secteurs à enjeux identifiés

- principaux fleuves (sandre)
- principales isobathes (emodnet 2016)
- masses d'eaux de transition (dce)
- principales villes
- limites régionales
- sous-régions marines (parties françaises)

Fond de carte : SHOM, IGN, AFB
 Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo Mercator

Date de réalisation : 4/9/2017

21 enjeux localisés

3

6

12

11 enjeux transversaux

11

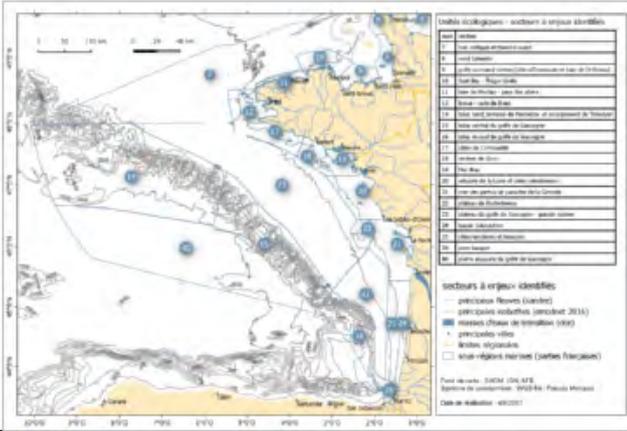
	GRANDS TYPES D'ENJEU	DESCRIPTEUR(S) CONCERNE(S)
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques (partie 2.1)	Structures hydrologiques particulières	D7 - Lien D1 (pélagos)
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	D7 - Lien D1 (pélagos) et D4
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	D4 - Lien D1 & D3
Habitats benthiques et structures géomorphologiques (partie 2.2)	Habitats biogéniques	D1 - HB
	Habitats profonds	D1 - HB
	Habitats rocheux	D1 - HB
	Habitats sédimentaires	D1 - HB
	Dunes hydraulique du plateau et du haut de talus	D7
	Structures géomorphologiques particulières	D7 - Lien D1 (benthos)
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines (partie 2.3)	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	D1 - PC & D3 - PC
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	D1 - PC & D3 - PC
	Population localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	D1 - PC & D3 - PC
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	D1 - PC
	Populations localement importantes d'élaémobranche	D1 - PC
	Colonies de larvo-limicoles et zones d'alimentation	D1 - OM
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	D1 - OM
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	D1 - OM
	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale	D1 - OM
	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins	D1 - MM
	Colonies de phoques et zones d'alimentation	D1 - MM
	Zones de densité maximale de marsouin commun	D1 - MM
Enjeux transversaux pour les espèces très mobiles (partie 2.4)	Grands cétacés plongeurs (Cachalot, Baleine à bec, globicéphale et dauphin de Risso)	D1 - MM
	Baleines à fanons (petit rorqual et rorqual commun)	D1 - MM
	Petits cétacés à dents (dauphin commun, dauphin bleu et blanc, marsouin commun, grand dauphin)	D1 - MM
	Tortues marines	D1 - TM
	Populations de poissons exploitées soumises à la PCP	D1 & D3
	Espèces prioritaires d'élaémobranches (Stéphan E. et Al.)	D1 & D3
	Espèces prioritaires d'oiseaux marins (GISOM et AFB)	D1 - OM
	Thonidés, espadons	D1 & D3
	Espèces fourrages	D1 & D3
	Autres espèces de poissons menacées : Mérrou (menacée)	D1 & D3
	Corb (vulnérable) ?	D1 & D3
Espèces de fond	D1 & D3	



Textes de présentation




**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**



Version_ 24/03/2017,
révisée 21/06/2017

Contributeurs SC, GP, MC, VT, OA, CG, CL,
PleN, MC, ME, LD, BD.

Validation_ Version de travail à ce stade.

Secteurs de la SRM MC	9, 10, 11, 12, 7
Secteurs SRM GdG - partie Nord	14, 17, 18, 17, 19, 20, 23
Secteurs de la SRM GdG - partie Sud	21, 22, 24, 25, 26, 41, 15, 16, 40

Catégorie d'enjeu

1. Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques
2. Habitats benthiques et structures géomorphologiques
3. Zones fonctionnelles de dimension restreinte pour les espèces marines
4. Enjeux transversaux

Qualification des enjeux

Majeur	Fort	Moyen	Faible	Nul
--------	------	-------	--------	-----

(*) (1) Signifie que la cote de réactivité du secteur pour l'enjeu est jugée très probable à dire d'expert.
(*) (2) Signifie que l'enjeu est considéré comme fort mais que les enjeux n'ont pas été hiérarchisés entre eux au sein de sa catégorie; zones fonctionnelles halieutiques, les structures hydrographiques et géomorphologiques.

Les enjeux écologiques des façades NAMO et SA - répartition par secteur



Textes de présentation



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

Façade SA : Les secteurs situés en golfe de Gascogne (Sud)

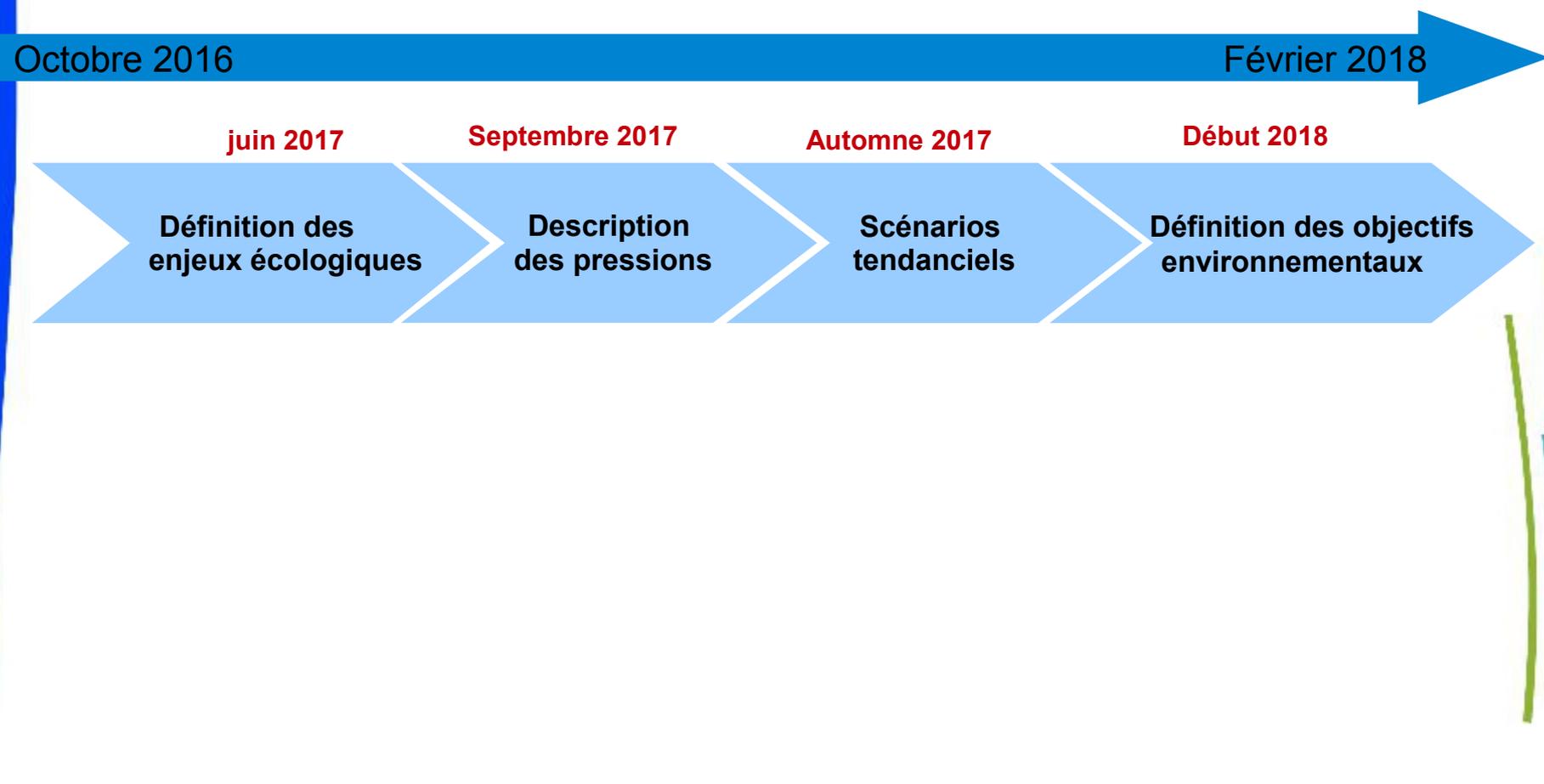
Zone 21 – Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
	Habitats biogéniques	Habitats rocheux	Habitats sédimentaires
Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux Fort** : pertuis d'Antioche, pertuis de Maumusson, pertuis breton, panache de la Gironde, fortes abondances et diversité planctoniques associées,	Mejeur : <u>hermelles</u> Fort : herbier de zostère naine, huîtres plates, prés salés atlantiques. Moyen : bancs de meül.	Fort : <u>réefs infralittoraux</u> , <u>réefs méditerranéens</u>	Mejeur : vase subtidale, vase intertidale Fort : sables fins subtidaux, sables moyens subtidaux, sédiments hétérogènes envasés subtidaux Moyen : sédiments intertidaux

Le panache de la Gironde, plus grand estuaire d'Europe, est formé par le brassage et le mélange des apports d'eaux chargés en éléments terrigènes, organiques et chimiques et de l'eau de mer. Les différents processus hydrodynamiques, hydrologiques et météorologiques transportent ces éléments nutritifs jusqu'aux pertuis charentais. Les pertuis profitent par ailleurs d'une ambiance climatique subméditerranéenne et sont agités par d'importants courants de marée et enrichis par les apports nutritifs des autres estuaires. L'ensemble de ce secteur constitue ainsi une zone de forte abondance et une grande diversité de communautés planctoniques. En raison du gradient hydrodynamique du panache, les fonds sont composés de sables moyens à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, de sables fins occupant la partie médiane et à l'Ouest de sables moyens ou très fins avec la présence de sables vaseux (vasière ouest Gironde). Les effets de la houle, des courants de la marée et du vent ont contribué à la formation de mégarides, de dunes hydrauliques, de chenaux en forme de couloirs et de chemins de circulation composés de sédiments meubles grossiers. Ces formations géomorphologiques donnent au secteur une importance halieutique particulière. Cette diversité des fonds marins permet la présence d'habitats remarquables comme les vasières intertidales et infralittorales, les massifs d'hermelles, les herbiers de zostère (plus de 1300 ha), les estrans rocheux et les réefs infralittoraux (plateau de Cordouan).

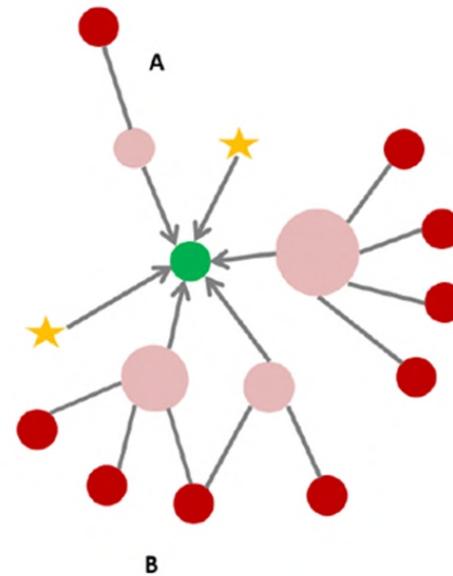
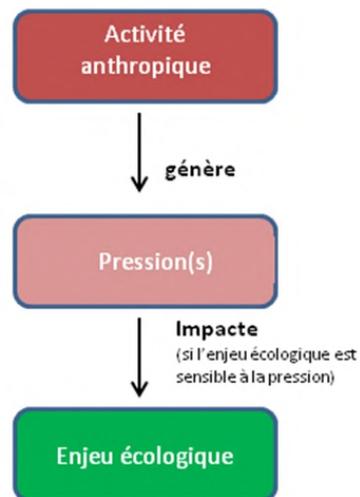


Prochaines étapes : des enjeux... aux OE



ETAPE 2 : identifier les pressions

Identifier les pressions et leurs effets sur les enjeux (retenir les impacts jugés « significatifs » ou « élevés »)



D'après La Rivière et al., 2016



ETAPE 3 : Evolution tendancielle

Principe : déterminer la tendance d'évolution de l'état de l'enjeu au regard de l'évolution des activités afin d'agir sur les principales pressions

- Exercice à articuler avec les acteurs mobilisés par les DIRM- GT DSF
- Critères socio-économiques examinés pour déterminer la tendance à préciser pour chaque activité
- Modalités travail avec les acteurs à préciser

- Amélioration
- Stabilité
- Dégradation

Expertise des Psci



ETAPE 4 : Définition des OE

- Définir des niveaux de pressions compatibles avec le bon état écologique
- Un objectif environnemental a pour but de diminuer / maintenir le niveau des pressions s'exerçant sur les enjeux écologiques
- l'OE cible des pressions que l'on peut gérer directement ou indirectement à l'échelle locale ou de la SRM
- l'OE permet de fixer un résultat concret à atteindre (en lien avec le BEE) pour développer ensuite un programme d'action (cf programme de mesures)
- l'OE doit être SMART (spécifique, mesurable, ambitieux, réalisable, temporellement défini)



ETAPE 5 : Détermination des objectifs stratégiques

Enjeux écologique

Enjeux socio-économiques

Analyse transversale
des enjeux de la
façade ?



Répondre aux finalités de
la SNML, le développement
durable des activités, sans
perdre de vue la finalité
d'atteindre le BEE pour
chaque enjeu écologique

Scénarios tendanciels

Vision à l'horizon 2030

Choix d'un scénario
préférable partagé ?



Ajustement des
différents objectifs
(motivations des
arbitrages)
Définition des objectifs
stratégiques

Objectifs environnementaux

Objectifs socio-éco

Compatibilité
réciproque des
OE et OSE



FIN

